

RÉUNION DU 21 FÉVRIER 2018 - 09 h 30

Présences :

Guy Goupil, administrateur (poste n° 2)
Roger Paquet, administrateur (poste n° 3)
Mario Gosselin, secrétaire-trésorier (poste n° 4)
Jean-Paul Marcoux, président (poste n° 5)
Ginette Labrie Mercier, vice-présidente (poste n° 6)
Mario Faucher, administrateur (poste n° 7)
formant quorum sous la présidence de Jean-Paul Marcoux.

Yves Charlesbois, maire de la municipalité de Saint-Ferdinand et Denise Grenier, secrétaire en appui au CDPE, assistent à la réunion sans droit de vote.

Absence motivée :

Rachelle Croteau, administratrice (poste n° 1)
Clémence Nadeau, membre nommée d'office représentant la municipalité de Saint-Ferdinand

1 Ouverture de la réunion, lecture et adoption de l'ordre du jour

La réunion est ouverte à 9h35 par le président, Jean-Paul Marcoux.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption et suivi du procès-verbal de la session du 17 janvier 2018
3. Correspondance
4. Paiement de factures
5. Programme *AccèsLogis Québec*
6. V1-2018-01 (Yanick Dubois)
7. Dossiers V4-2016-02; V4-2017-11; V4-2017-13; V4-2017-14 et V4-2017-16
8. Politique du CDPE *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4* - amendement
9. Date de la prochaine rencontre
10. Affaires diverses
11. Fermeture de la session

2018-08 Sur proposition de Roger Paquet
Appuyée de Guy Goupil
Que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2. Adoption et suivi du procès-verbal de la session du 17 janvier 2018.

2018-09 Sur proposition de Roger Paquet
Appuyée de Ginette Labrie Mercier

Que l'on adopte le procès-verbal de la session du 17 janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

3. Correspondance

Mario Gosselin et Jean-Paul Marcoux ont assisté à une rencontre, le 21 février 2018, organisée par les Caisses Desjardins concernant un Appel de projet 2018 pour un Fonds de 100 M\$ - Kamouraska et Chaudière-Appalaches. Les projets éligibles doivent répondre aux orientations régionales suivantes: Vitalité socio-économique: stimuler le développement du territoire en

soutenant des projets porteurs pour la région et Jeunesse et entrepreneuriat: promouvoir, soutenir et favoriser les initiatives porteuses pour l'entrepreneuriat et pour les jeunes de la région.

La reste de la correspondance reçue sera traitée lors de points spécifiques de l'ordre du jour s'y rattachant.

4. Paiement de factures

2018-10 Sur proposition de Mario Faucher
Appuyée de Ginette Labrie Mercier
Que le CDPE entérine et autorise le paiement des factures suivantes:

- facture n° 2018-02 de Denise Grenier pour ses honoraires de secrétariat pour la préparation et le suivi de la session 21 février 2018, pour un montant de 500\$;
- remboursement à Denise Grenier de frais pour un envoi postal à Revenu Québec, pour un montant de 4.72\$;
- remboursement à Jean-Paul Marcoux pour l'achat de timbres, de bouteilles d'eau et un repas au Manoir du Lac William pour un montant de 51,37 \$;
- paiement à la Fabrique de Saint-Ferdinand pour la location de la salle communautaire le 1er février 2018, pour un montant de 80 \$.

Le total des factures et des dépenses pour le mois de janvier est de **636.09 \$**.

Denise Grenier nous informe du solde apparaissant au Relevé de compte du 31 janvier 2018. Elle précise qu'aucun chèque n'était en circulation dans le cadre des activités régulières du CDPE et qu'un l'était dans le dossier Éoliennes de l'Érable.

Adopté à l'unanimité

5. Programme *AccèsLogis Québec*.

Jean-Paul nous donne les derniers développements dans ce dossier.

Denise Grenier nous informe que du solde du compte à la Caisse Desjardins du Carrefour des Lacs au 31 janvier.

6. V1-2018-01 (Yanick Dubois)

Le projet de M. Yanick Dubois ayant été approuvé le 17 janvier à l'unanimité par les membres du CDPE, sous la résolution 2018-04, une note a été ajoutée à cette résolution à l'effet que la municipalité de St-Ferdinand devra prendre entente avec M. Dubois pour déterminer la grandeur du terrain qui lui sera attribué puisque ce dernier mentionne avoir besoin de plus d'espace que le terrain 520-1-4-P qui a une superficie de 3069 mètres carrés.

Yves Charlesbois quitte à 11h10

7. Dossiers V4-2016-2; V4-2017-11; V4-2017-13; V4-2017-14 et V4-2017-16

V4-2016-2 (Mme Karine McMahon)

2018-11 Sur proposition de Mario Faucher
Appuyée de Guy Goupil

Que le CDPE après un second examen, modifie sa position initiale et, puisque toutes les exigences de la politique Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4, sont respectées, approuve la demande d'aide financière de Mme McMahon et qu'il autorise le versement, pour la première année de la subvention, d'un montant de 717.10 \$ représentant 50 % des taxes foncières pour l'année 2017, soit la première année complète.

V4-2017-11 (Mme Mireille Massicotte)

2018-12 Sur proposition de Roger Paquet
Appuyée de Ginette Labrie Mercier

Que le CDPE accepte la demande de Mme Massicotte et autorise le versement de l'aide financière pour la première année de la subvention, pour un montant de 582.63 \$ soit 50% des taxes municipales générales pour l'année 2017, puisque toutes les exigences de la politique Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4, sont respectées.

Adopté à l'unanimité

V4-2017-13 (Michel Boulianne et Nancy Rousseau)

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 7 novembre 2017, concernant l'acquisition d'une unité de condominium, située au 365 - #302 rue Principale, à St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur cette demande, le contrat d'achat de la résidence est daté du 3 juillet 2017.

2018-13 Sur proposition de Mario Gosselin
Appuyée de Mario Faucher

Que le CDPE informe les propriétaires que, malheureusement, il ne peut accepter la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4* puisque les propriétaires ont indiqué sur la demande de subvention que le 365 - #302 rue Principale sera leur résidence secondaire. Or, dans sa politique du volet 4, au point 3, il y est clairement indiqué comme condition d'admissibilité que le propriétaire doit élire domicile dans sa nouvelle résidence et que les résidences secondaires ne sont pas reconnues dans la politique.

Adopté à l'unanimité

V4-2017-14 (Ghislain Morrissette et Marie Veilleux)

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 20 novembre 2017, concernant l'acquisition d'une unité de condominium, située au 1035 - 402 rue Principale, à St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur cette demande, le contrat d'achat de la résidence est daté du 17 juin 2016.

2018-14 Sur proposition de Guy Goupil
Appuyée de Roger Paquet

Que le CDPE accepte la demande des requérants et autorise le versement de l'aide financière pour la première année de la subvention, pour un montant de 1456.47 \$ soit 50% des taxes municipales générales pour l'année 2017, puisque toutes les exigences de la politique Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4, sont respectées.

Adopté à l'unanimité

V4-2017-16 (Jean Bernier et Brigitte Allaire)

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 10 novembre 2017, concernant l'acquisition d'une unité de condominium, située au 365 - #201 rue Principale, à St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur cette demande, le contrat d'achat de la résidence est daté du 3 août 2017.

2018-15 Sur proposition de Ginette Labrie Mercier
Appuyée de Mario Faucher

Que le CDPE informe les propriétaires que, malheureusement, il ne peut accepter la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4* puisque les propriétaires ont indiqué sur la demande de subvention que le 365 - #201 rue Principale sera leur résidence secondaire. Or, dans sa politique du volet 4, au point 3, il y est clairement indiqué comme condition d'admissibilité que le propriétaire doit élire domicile dans sa nouvelle résidence et que les résidences secondaires ne sont pas reconnues dans la politique.

Adopté à l'unanimité

8. Discussion - notion de terrain vacant: Politique du CDPE Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4.

2018-16 Sur proposition de Roger Paquet
Appuyée de Ginette Labrie Mercier

Que le CDPE amende sa politique *Mesure incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*, à l'effet que la notion de terrain vacant ne s'applique plus et ce, rétroactivement au 1^{er} mars 2016.

Adopté à l'unanimité

9.. Date de la prochaine rencontre

La prochaine se tiendra le 14 mars 2018, à 9h30 dans la salle du conseil municipal située au 821, rue Principale à Saint-Ferdinand.

10. Affaires diverses

Aucun point n'a été soulevé.

11. Fermeture de la session

2018-17 Sur proposition de Ginette Labrie Mercier.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, que la présente session soit levée à 12h05.

Adopté à l'unanimité

JEAN-PAUL MARCOUX
président

MARIO GOSSELIN
secrétaire-trésorier